

COMPTE RENDU

du Conseil municipal de Loos du

8 décembre 2016

L'an deux mil seize, le huit décembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de LOOS s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée le 29 novembre 2016 et dont une copie a été affichée à la porte de la Mairie.

A l'unanimité,

Le Conseil désigne en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Matthieu MONTIGNIES.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 35, dont 35 en exercice et 30 présents à l'ouverture de cette séance :

Présents :

Mme Anne VOITURIEZ, Maire

M. Christophe MAERTENS, M. Armand FORNACIARI, Mme Brigitte MARTEL, Mme Catherine CADART, Mme Francine HAMEAU, M. François BENNASSAR, Mme Catherine GRIERE, M. Dominique ROUSSEL adjoints

M. Bruno HELLE, M. Nicolas DETERPIGNY, Mme Annie BOSMAN, M. Alain DESSEVE, Mme Brigitte BALDEYROU, M. Jordan DUBAR, M. Matthieu MONTIGNIES, Mme Pascale BLONDEL, M. Christian ALBERIC, Mme Ingrid SERRURE, M. Benjamin GRESILLON, M. Gauthier BRUINEN, Mme Béatrice TRICART, M. Sébastien VANROYEN, Mme Irène VANDENABEELE, Mme Elisabeth MASQUELIER, M. François VERDONCK, Madame Valérie CONSEIL, M. Daniel GRUSZCZYNSKI, Mme Sandrine ROUSSEL, M. Jean-Luc MUNRO, conseillers municipaux.

Excusés :

Mme Pascale LOQUET (pouvoir à M. FORNACIARI)

Mme Claudine PIERQUIN (pouvoir à M. ALBERIC)

Mme Sabine TRAMONTANA (pouvoir à M. GRESILLON)

M. Jean-Claude PLANQUE (pouvoir à M. VERDONCK)

Absent :

M. Jean-Claude PUCHAUX

Madame le Maire constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur MONTIGNIES donne lecture du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 29 septembre 2016.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire rend compte au Conseil des décisions suivantes, prises depuis la précédente séance eu égard à la délégation accordée en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Date	Objet
30/09/2016	Marché public de fournitures : produits d'entretien (attributaires : <ul style="list-style-type: none">- Lot 1 « Produits spécifiques pour l'entretien des cuisines » : TOUSSAINT 59, 401 avenue Jean-Jacques Segard, 59554 TILLOY LEZ CAMBRAI- Lot 2 « Produits d'hygiène » : ORAPI HYGIENE NORD, ZI du Hellu, 23 rue Paul Langevin, 59260 LEZENNES- Lot 3 « Produits entretien des sols et surfaces (appareils de dilution) » : GROUPE PLG, CRT 3, Rue du Chemin vert, 59810 LESQUIN- Lot 4 « Petits matériels et accessoires de ménage » : SAS SOCOLDIS, ZI de l'Inquétrie, BP 911, 62222 BOULOGNE SUR MER.)
30/09/2016	Marché public de prestations de services : gardiennage et sécurité des propriétés communales : (attributaire : GROUP PREVENTION SERVICES (GPS), 37 rue de la cousinerie, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ).
30/09/2016	Marché public de fournitures : articles de papeterie : (attributaires : <ul style="list-style-type: none">- Lot 1 « Papier » : PAPETERIES LA VICTOIRE, rue Racine, BP 373, 59337 TOURCOING CEDEX- Lot 2 « Enveloppes » : BONG, 1 rue Eugène Hermann, 27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT).
17/11/2016	Marché public de prestations de services nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux : (attributaire : AGENOR – 22, chemin des Margueritois – 59155 FACHES-THUMESNIL).
17/11/2016	Marché de travaux : Travaux de voirie et d'assainissement : (attributaire : Société TPB, 440 rue des Bourreliers, 59320 HALLENES LEZ HAUBOURDIN).
22/11/2016	Marché public de prestations de services : Développement, évolutions techniques et graphiques du site internet de la ville : (attributaires : <ul style="list-style-type: none">- Lot 1 : déploiement technique de la nouvelle plate-forme, hébergement maintenance et infogérance ;- Lot 2 : prestations de conceptions graphiques ; société Intuitiv Secteur Public, 12 Place Saint Hubert 59000 LILLE).
23/11/2016	Marché public relatif à la fourniture de chaleur et exploitation des installations primaires des bâtiments appartenant à la ville de Loos raccordés sur la chaufferie de Partenord Habitat : (attributaire : Société Partenord Habitat, 27 Boulevard Vauban, BP 309, 59020 LILLE Cedex).
23/11/2016	Marché public de prestations de services : Transport intra muros pour les enfants du centre de loisirs et des écoles : (attributaires : <ul style="list-style-type: none">- Pour le lot 1 « transport des enfants des centres de loisirs » : Groupement « SARL DELTOUR AUTOCARS ET VOYAGES – SARL CARS DELGRANGE – SAS ID VOYAGES » dont le mandataire est DELTOUR AUTOCARS ET VOYAGES, 1 rue de Rotterdam, 59910 BONDUES ;- Pour le lot 2 « transport des enfants des écoles » : Groupement « SA VOYAGES MOURA et SA VOYAGES CATTEAU » dont le mandataire est la SA VOYAGES MOURA, 5 rue Delval, 59249 FROMELLES).

26/11/2016

Marché de travaux : Extension de l'école La Fontaine (Attributaires :

- Lot 1 « Gros œuvre, structure » : DECOTTEGNE, ZAC Avesnes Les Francs, 3 avenue Henri Poincaré, 59910 Bondues ;
- Lot 2 « Couverture, bardage » : GENTY, ZI Est, Avenue d'Immercourt, 62223 Saint Laurent Blangy ;
- Lot 3 « Menuiseries extérieures » : ALNOR, 11 Rue Lavoisier, 59112 Annœullin ;
- Lot 4 « Plâtrerie, menuiseries intérieures » : ESPACES INTERIEURS, 90 Rue de Marquillies, 59000 Lille ;
- Lot 5 « Métallerie » : METAL PASSION, 2 Bis Rue Henri Deschamps, 59115 Leers ;
- Lot 6 « Peinture, revêtements de sols » : TECHNIC PEINTURE, 48 avenue de la Sablonnière, 59184 Sainghin en Weppes ;
- Lot 8 « Electricité » : DELPORTE, 29 avenue de la Marne, 59290 Wasquehal ;
- Lot 9 « VRD, espaces verts » : PINSON, 182 rue Georges Brassens, 59814 Lesquin cedex.)

Aucune observation.

INFORMATIONS

Le conseil municipal est informé :

- De l'installation d'un nouveau conseiller municipal:

Suite à la démission de Madame Fabienne DESAVOYE - LECLERCQ, et conformément aux dispositions de l'article L270 du code électoral ainsi qu'à l'ordre de la liste « Choisir LOOS», Madame le Maire procède à l'installation de Madame Irène VANDENABEELE dans les fonctions de conseiller municipal.

- Du renouvellement du classement du « Conservatoire à rayonnement communal » de Loos :

Madame le Maire informe que le 9 septembre dernier, le ministère de la culture et de la communication a renouvelé le classement du « Conservatoire à Rayonnement Communal » pour une durée de 7 ans. Elle explique que le classement en qualité de « CRC » est un label de qualité, une norme ISO 9002 de l'enseignement artistique spécialisé. L'établissement suit ainsi un certain nombre de recommandations qui garantissent et assurent un enseignement artistique de qualité pour tous les usagers, et élabore un projet de développement culturel autour d'actions de sensibilisation artistique au service de la politique culturelle du territoire. Madame le Maire souligne les efforts réalisés par la municipalité afin d'obtenir ce renouvellement : maintien des budgets, ouverture de la 4^{ème} année de classe CHAM afin de construire un parcours de 1^{er} cycle complet, création d'une classe de percussion, rénovation des locaux, et une extension des surfaces de 240 mètres carrés.

- Du plan pluriannuel d'investissement de la Régie Municipale d'Electricité :

Monsieur Dominique ROUSSEL félicite tout d'abord le personnel de la RME pour son travail de qualité dans un environnement concurrentiel et un marché très contraint. Il effectue également une mise au point sur des critiques formulées par l'opposition lors d'un précédent conseil municipal. Il démontre ainsi que la somme de 400 000 € reversée au budget municipal par la régie est bien moins importante que la moyenne des versements annuels de 632 000 € effectués sous la mandature précédente. Cette diminution des versements a permis à la RME de porter ses investissements de 59 000 € annuels à plus de 200 000€ ces deux dernières années. Il rappelle que Madame le Maire et le conseil d'administration donnent une feuille de route à la régie. La diminution et la rationalisation de la reversion à la ville permettent désormais de procéder aux investissements nécessaires.

Mohammed BEL GAHLA, directeur de la RME, présente le plan d'investissement sur 5 ans, qui prévoit :

- Un projet d'extension du réseau haute tension (HTA) ou basse tension (BT) en lien avec les projets d'urbanisme de la Ville,
- Le renforcement du réseau HTA ou BT (remplacement de câbles vétustes)
- La refonte de postes HTA (mise à niveau d'installations vétustes)
- Le remplacement de transformateurs HTA / BT (problème de pollution PCB ou augmentation de puissance des postes transformateurs)
- L'installation d'équipements de contrôle d'analyse, de détection et de mesures

- Une modification du système d'information notamment pour la facturation des abonnés.

Ainsi 203 750 € d'investissements ont été réalisés en 2015, majoritairement pour la refonte de postes, et 399 983 € d'investissements seront réalisés en 2016 notamment pour l'extension de la boucle HTA.

Sur la période 2017-2022, les principaux investissements porteront sur : un déploiement des compteurs Linky, la reprise des boucles HTA sur d'Enedis sur Eurasanté, le renforcement du réseau HTA et BT, le remplacement du système d'information grand réseau de distribution / fournisseur, et la mise en place du système d'information Linky.

Madame le Maire remercie Monsieur BEL GAHLA pour cette présentation claire et transparente qui permet à la RME d'être compétitive et toujours au service des Loossois.

- Des projets d'évolution du Parc Eurasanté :

Madame Perrine LESPAGNOL, Directrice Adjointe d'Eurasanté, expose les évolutions récentes du parc Eurasanté. Ainsi en 2016, 160 entreprises étaient présentes sur le site, plus de 3 000 salariés y travaillent désormais, et 220 emplois nouveaux ont été créés. Concernant les transactions immobilières, la croissance est marquée avec 22 nouvelles installations en 2014 et 32 en 2016. Madame LESPAGNOL donne à ce titre le nom de quelques nouvelles installations emblématiques : La Mutualité Française, Lesaffre levures, l'université de Lille 2 (bâtiment Eurasport).

Les perspectives 2017 concernent : l'acquisition foncière de DIAGAST sur un terrain près du bio incubateur, un projet de Vinci Immobilier portant sur la réalisation d'un hôtel, d'une résidence étudiantes et d'une zone tertiaire, un permis de construire déposé sur 400 m², une candidature du Parc pour l'accueil de l'agence européenne du médicament, et le « hub Eurasanté » dont l'implantation au cœur du parc Eurasanté vise à accueillir les événements nouveaux, à constituer un guichet unique au service des acteurs de la filière santé dans les Hauts-de-France. Enfin Madame LESPAGNOL présente l'action du bio incubateur qui a incubé 47 nouveaux projets en 2016 et permis la création de 16 nouvelles entreprises.

Madame le Maire remercie Madame LESPAGNOL pour cette présentation enthousiaste de la réussite d'Eurasanté.

- Du déroulement de deux réunions publiques à venir :

Madame le Maire informe de la présence des architectes et des maîtres d'œuvres respectifs lors de la réunion publique organisée **le 13 décembre à l'Espace François – Mitterrand**, afin de présenter à la population les plans de rénovation de l'Espace François – Mitterrand et du devenir du pensionnat Sorlin.

Une réunion publique aura également lieu **le 14 décembre au restaurant scolaire des Oliveaux** sur la présentation de l'ANRU aux habitants du quartier : perspectives sur le centre commercial, information sur le déroulement des expertises stratégiques, urbaine et d'équipement qui seront menées.

- Du bilan du fonctionnement des centres de loisirs – été 2016 :

Madame CADART informe du bilan de fréquentation sur 2016, qui augmente légèrement par rapport aux données de 2015. Le projet de l'année portait sur l'intergénérationnel. Il s'avère que les parents sont satisfaits des structures d'accueil. Sur l'année scolaire 2016-2017, le travail sera effectué autour du bien vivre ensemble. Il s'agit d'autonomiser les enfants, de leur donner davantage de choix dans les activités, et de leur apprendre à respecter la vie en collectivité.

Des actions menées par la Caisse des écoles en 2016 :

Madame BOSMAN effectue la synthèse des actions réalisées par la caisse des écoles en 2016 sur ses trois missions principales :

- La mise en place du dispositif de réussite éducative qui permet chaque année l'accompagnement individuel de plus de 60 familles résidant dans les quartiers « politique de la ville », dans les domaines de la santé, de l'ouverture culturelle, ou de l'insertion sociale,
- L'organisation de l'accompagnement scolaire pour les collégiens au centre Jacques Prévert, qui se déroule chaque soir de la semaine de 16h30 à 18h30 (ainsi que le mercredi après midi). Cette action touche entre 30 et 40 collégiens à chaque séance.
- A partir de la rentrée de janvier 2017, la conduite des ateliers d'accompagnement à la scolarité dans les écoles élémentaires, qui remplacent les études : ce dispositif fonctionnera sur le modèle du « coup de pouce » et 90 enfants seront concernés, sur les 3 écoles qui bénéficieront de ce dispositif (Voltaire, Curie - Michelet et Sorlin).

- Des actions de l'Espace Ressources jeunes :

Monsieur FORNACIARI présente ce nouveau service créé pour les « grands jeunes » (18-30 ans) suite à l'engagement de la municipalité en 2014. Dans un premier temps le lieu accordé en 2014 a été fermé car il ne remplissait pas sa destination et donnait lieu à des débordements. L'espace ressources jeunes a été créé à la suite, il y a 4 mois, et a vocation à accueillir tous les jeunes de plus de 18 ans de tous les quartiers de Loos. Il est encadré par un animateur sérieux et compétent, et vise à écouter et orienter les jeunes individuellement vers les partenaires de l'emploi et de l'insertion. Monsieur FORNACIARI indique que cette structure fonctionne bien et que ses débuts sont prometteurs.

- Des premières actions du Conseil Citoyen :

Madame GRIERE indique que le Conseil Citoyen de Loos se compose de quatre acteurs locaux (associatif, bailleur social, médecin, éducation), et de quatorze habitants des quartiers Clémenceau-Kiener et Oliveaux. Elle précise que les conseillers citoyens suivent actuellement une formation menée par l'association Extracitité, qui leur présente les objectifs de la politique de la ville, du contrat de ville, le rôle du conseil citoyen et des institutions. Le conseil citoyen sera ensuite opérationnel afin de faire valoir son avis sur les projets et les attentes des habitants des quartiers ciblés par la politique de la ville. Madame le Maire indique que Monsieur Patrick KANNER, ministre de la ville, a salué l'action de la ville dans ce domaine lors de sa visite à Loos le 2 décembre dernier.

- Du dispositif « Territoire Zéro Chômeur » :

Madame le Maire confirme qu'après avoir fait acte de candidature, en partenariat avec la MEL et le centre social Bellencontre de Tourcoing, la ville de Loos, et plus particulièrement le quartier des Oliveaux, ont été retenus pour participer durant 5 ans à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée ». Madame le Maire indique que l'objectif est de créer environ 150 emplois stables sur le quartier des Oliveaux. Elle rappelle qu'il s'agit de proposer à ceux qui en expriment le souhait un CDI à temps choisi dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire financées par l'Etat et les collectivités et positionnées sur des activités non concurrentielles. Pour financer ces emplois, les montants des allocations touchées par les demandeurs d'emploi de longue durée seront transférés vers les salaires.

Madame le Maire souligne l'investissement, au côté de la municipalité et de Madame Pascale LOCQUET, adjointe au Maire qui porte ce dispositif, de nombreux acteurs : AREFEP, la MEL, Compétences et Territoires, Pôle Emploi, et de nombreuses associations d'insertion tels qu'APRONET, SEWEP, INTERVAL... afin de bâtir un solide partenariat au service de la réussite de ce projet.

Les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour sont ensuite discutés.

1. ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Suite à la démission de Madame Fabienne DESAVOYE - LECLERCQ de ses fonctions d'adjoint au Maire, Madame le Maire propose au conseil municipal d'élire, par un vote à bulletin secret, un nouvel adjoint, maintenant ainsi leur nombre à 10. Il est en outre précisé que chaque adjoint en poste est promu d'un rang supérieur dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Une seule candidature est déposée, celle de Monsieur Matthieu MONTIGNIES.

Madame ROUSSEL annonce que le groupe « Socialistes et personnalités de Loos » ne prendra pas part au vote. Elle estime que Madame DESAVOYE a démissionné du fait de divergences de vues politiques, et non pour des raisons personnelles comme évoqué.

Madame le Maire juge ces propos déplacés et ne souhaite pas recevoir de leçons de la part du groupe socialiste, qui affiche ses divergences même au sommet de l'Etat. Elle rappelle que son groupe est constitué de personnalités aux sensibilités diverses, mais qui travaillent avec ardeur au service des Loossois.

Le vote a lieu à bulletin secret puis le bureau, constitué de MM MAERTENS et MUNRO, procède au dépouillement et annonce les résultats suivants :

- bulletins trouvés dans l'urne : 27
- bulletins blancs/nuls : 1
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 26

Avec 26 voix, **Monsieur Matthieu MONTIGNIES est élu 10^{ème} adjoint au Maire.** Madame le Maire le félicite et lui remet les insignes d'adjoint.

2. ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE LOOS

Suite à la démission de Madame Fabienne DESAVOYE - LECLERCQ, membre du comité de la Caisse des écoles élue par délibération n°2014-04-17-10 du 17 avril 2014, Madame le Maire demande au conseil municipal de remplacer le poste devenu vacant en procédant à l'élection d'un nouveau représentant de la Ville de Loos, désigné parmi la liste « Choisir Loos » afin de maintenir le principe de la représentation proportionnelle.

En application des dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, Monsieur Matthieu MONTIGNIES, seul candidat, est élu en qualité de membre du comité de la Caisse des écoles de la Ville de Loos.

3. ELECTION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE L'ECOLE MATERNELLE DESBORDES - VALMORE

Madame le Maire expose que l'article D411-1 du code de l'éducation énonce que dans chaque école, le conseil d'école est composé du directeur de l'école, président et, notamment, de deux élus à savoir :

- a) Le maire ou son représentant ;
- b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Madame Fabienne DESAVOYE - LECLERCQ a été élue déléguée du conseil municipal au sein du conseil d'école maternelle Desbordes - Valmore par délibération du 17 avril 2014. Il convient de désigner le conseiller municipal siégeant en remplacement en qualité de titulaire.

En application des dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, Madame Brigitte BALDEYROU, seule candidate, est élue en qualité de représentante du conseil municipal au conseil d'école maternelle Desbordes - Valmore.

4. PROJET DE RECONVERSION DE L'IMMEUBLE DENOMME « LE PENSIONNAT »

Madame le Maire expose qu'un projet de reconversion de l'immeuble dénommé « Le Pensionnat », situé à l'angle des rues Foch et Wacquez-Lalo et à proximité de l'école primaire Alice Sorlin, a été lancé afin de valoriser le centre-ville.

Suite à diverses phases de négociation avec l'opérateur immobilier « Eiffage Immobilier Nord-Ouest » et l'investisseur « Les sucreries du Marquenterre », l'enseigne Best Western a marqué son intérêt pour le site sur un potentiel d'exploitation d'un hôtel 3 étoiles et d'un restaurant. Cette opération serait réalisée sous la forme d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).

Ainsi sur la base du bilan économique du projet et des contraintes fixées par l'enseigne Best Western, la société Eiffage Immobilier Nord-Ouest a fait une offre d'achat du site à la ville à hauteur de 300 000 euros, correspondant, suite à l'avis conforme de France Domaines, à la valeur du terrain nu après déduction des seuls frais chiffrés dans le bilan financier transmis (hors surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols).

Ce projet, qui entrerait désormais en phase opérationnelle, permet d'envisager un début d'exécution des travaux dès l'été 2017. A cet égard, il est proposé au Conseil municipal de donner son autorisation sur la cession de gré à gré de l'immeuble au profit de la société Eiffage Immobilier Nord-Ouest, et la signature d'une promesse synallagmatique de vente, établie par acte notarié, ainsi que sur la réalisation des diagnostics avant vente qui incombent à la ville, et des études complémentaires devant être menées par l'acquéreur, qui permettront d'arrêter le prix de cession.

Il est également demandé au conseil municipal d'autoriser les opérations juridiques de consultation du Préfet du Nord en vue de la désaffectation et du déclassement de la surface contenue dans l'emprise de l'école Alice Sorlin classée en domaine public, et sur le projet de cession du Pensionnat. Enfin il est demandé au conseil municipal d'autoriser le dépôt d'une demande de permis de construire par la société Eiffage Immobilier Nord-Ouest.

Madame BALDEYROU rappelle l'engagement de la majorité pour la construction d'un hôtel « 3 étoiles » sur Loos. La majorité avait alors souhaité sauvegarder le pensionnat, ou du moins ses façades, mais les contraintes techniques ont rendu cela impossible. Madame BALDEYROU félicite cependant la réalisation future de cette offre d'activités en faveur des Loossois.

Monsieur GRUSZCZYNSKI regrette que ce projet d'activité économique ait été monté trop discrètement. Il estime que le choix de construire un hôtel n'était pas le seul possible. L'ancienne municipalité envisageait en 2014 de reconvertir le pensionnat sur un autre projet. Il demande si une étude de marché a effectivement été

réalisée, et s'interroge sur l'absence d'implication de la Commission d'Appel d'Offres dans la rédaction du cahier des charges. Il s'étonne également de l'absence de consultation publique préalable. Monsieur GRUSZCZYNSKI signale que l'entrée et la sortie du parking, située rue Wacquez - Lalo dans le projet exposé, engendrera trop de problèmes de circulation dans une rue déjà engorgée aux heures de pointe. Il estime que la ville brade le patrimoine de la commune en cédant ce bien à Eiffage pour une valeur de 300 000 € alors que sa valeur estimée avant travaux est de 600 000 €. Monsieur GRUSZCZYNSKI demande si un plan de circulation a été envisagé, du fait des multiples autres chantiers qui impacteront le centre – ville en 2017 (EFM, LINO...). Ainsi, si le pensionnat doit effectivement être réhabilité, notamment pour des obligations de sécurité, ce bâtiment qui est un atout en centre-ville ne s'adressera pas directement aux Loossois, et ne prendra pas en compte l'impact social et environnemental lié à sa proximité avec l'école Sorlin. Pour ces raisons et toutes les réserves exprimées, son groupe s'abstiendra.

Monsieur MUNRO regrette que les travaux du pensionnat n'aient jamais été évoqués en comité de quartier. Il indique également que les conseillers municipaux n'ont pas été informés au préalable. Les grandes lignes du projet auraient pu être exposées en commission éco-ville. Il s'étonne que la marge de manœuvre de la mairie soit si faible puisque le permis de construire sera déposé très prochainement. Or ce bâtiment emblématique aurait nécessité plus d'exigence. Il demande comment va se gérer le problème de l'ouvrant sur le jardin public, et attire l'attention sur les problèmes de circulation rue Wacquez – Lalo. Il regrette que la chapelle soit détruite faute d'entretien, alors qu'il aurait été possible de la défendre et de la reconverter en restaurant. Monsieur MUNRO s'interroge sur la pertinence de cette construction hôtelière pilotée par un grand investisseur national et qui ne répond pas directement à l'intérêt des Loossois.

Madame le Maire rappelle tout d'abord que le pensionnat est devenu une ruine dangereuse, ce bâtiment est tellement délabré qu'il n'est pas possible d'en conserver les façades même si cela était le souhait initial de la municipalité.

Elle indique que plusieurs investisseurs potentiels ont visité le chantier mais ont fui devant l'importance des travaux à réaliser, qui nécessitent un investissement de 6 à 7 millions d'euros. Seule la société Eiffage a proposé et trouvé à la fois un projet, un montage et un investisseur (les Sucreries du Marquenterre) qui est une entreprise régionale qui va exploiter l'hôtel sous enseigne « Best Western », franchise qui s'inscrit dans une volonté de préserver le cadre de vie.

La construction d'un hôtel 3 étoiles est bien un projet en faveur des Loossois : il s'agit de recréer une locomotive économique qui aide à redynamiser le commerce local. Les clients de l'hôtel iront se restaurer dans le voisinage et faire leurs emplettes dans les commerces locaux... Ce projet a toujours été évoqué dans les comités de quartiers. Madame le Maire précise qu'il n'y pas eu d'appel d'offres mais bien un appel à projets, conformément à la réglementation, qui a été régulièrement publié, en décembre 2015, dans les revues spécialisées dans la construction et le bâtiment public ainsi que dans un grand quotidien régional.

Madame le Maire précise que le représentant de la société Eiffage sera présent lors de la réunion publique du 13 décembre pour répondre à toutes les questions, y compris celles de l'opposition.

Madame le Maire indique que l'apparence globale du futur hôtel sera dans le même esprit architectural : seule une légère modification du rythme des façades sera opérée. La rue Foch conservera la même ambiance urbaine. Elle rappelle que la chapelle (intérieur saccagé) n'avait aucun charme particulier, et que l'architecte des bâtiments de France n'a pas exigé sa conservation. Elle indique que les servitudes de vue existaient déjà. Elles ne seront pas plus pénalisantes que par le passé et le projet sera conforme aux exigences urbanistiques. Enfin elle rassure les intervenants : certes, le centre – ville sera en chantier en 2017/2018, mais tous les travaux seront évidemment coordonnés pour limiter les nuisances.

Adoptée par :

27 voix pour : groupes « Choisir Loos »

6 abstentions : groupe « Socialistes et personnalités de Loos »

1 voix contre : groupe « Loos Ouverte »

5. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Monsieur ROUSSEL expose que dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité lancé en 2015 à l'échelle métropolitaine, les orientations à retenir pour la Ville de Loos ont fait l'objet d'une large concertation avec les conseillers municipaux, au sein des commissions Eco - ville et Développement Economique – Moyens généraux.

Un débat sur les orientations générales du RLP s'est tenu devant le conseil métropolitain le 24 juin dernier, permettant d'arrêter les principes généraux visant à :

- lutter contre la pollution visuelle pouvant résulter de l'affichage commercial, en agissant notamment sur le format et la densité des publicités et enseignes ;
- contribuer à réduire la facture énergétique en adoptant des mesures spécifiques aux dispositifs les plus énergivores ;
- renforcer l'identité du territoire métropolitain en évitant les effets actuels de report de publicités d'une commune à une autre.

Il est donc à présent proposé au conseil municipal de débattre sur les orientations générales suivantes :

1. Instaurer des zones à l'intérieur desquelles la publicité sera davantage encadrée et mieux adaptée au cadre environnant
2. Réglementer certains types de dispositifs, visuellement polluants par leur présence forte sur le territoire ou leur caractère lumineux, et/ou énergivores ou leur densité trop importante
3. Assouplir l'interdiction de publicité dans certains lieux protégés
4. Pour les enseignes, concilier protection du cadre de vie et besoins de communication des acteurs économiques locaux.

Madame BALDEYROU explique que cette délibération est le résultat d'un long processus d'élaboration démocratique à l'initiative de la MEL, qui a adopté les orientations générales qui président aux règlements locaux ensuite adoptés sur les communes du territoire métropolitain. Elle rappelle que deux commissions éco – ville se sont réunies spécifiquement sur le sujet : chaque groupe a ainsi pu faire part de ses propositions qui ont été débattues en commission. Le groupe majoritaire votera pour ce projet qui apporte les éclaircissements nécessaires.

Madame ROUSSEL rappelle que la MEL a engagé la rédaction du RLP. Un questionnaire a été soumis à la réflexion des membres de la commission éco – ville réunie en octobre 2015 et février 2016. La délibération synthétise bien les différentes observations des groupes. La MEL a su gérer ce dossier volumineux à l'échelle du territoire, elle regrette que ce type de travail concerté ne puisse pas également être mené à Loos pour ce qui concerne les panneaux d'expression libre, qui ne sont toujours pas installés malgré une réflexion sur les choix d'implantation initiée dès le 6 août dernier.

Monsieur MUNRO remarque que les débats en commission sur ce sujet ont été très intéressants. Il rappelle que la réalisation d'un règlement de publicité commun sur la métropole est un souhait exprimé depuis longtemps par le groupe EELV. Il indique qu'un consensus s'est opéré pour l'interdiction des publicités à leds, qui constituent une pollution visuelle et sont très énergivores. Il souhaite que la publicité dans les lieux protégés reste réglementée et ne soit pas assouplie, et demande l'installation de panneaux d'expression libre, en nombre plus importants que les colonnes Morris qui sont surutilisées.

Madame le Maire rappelle que cette délibération est le résultat d'un travail réalisé en bonne intelligence en commission éco-ville sous l'impulsion de Monsieur ROUSSEL. La délibération de la Ville de Loos permettra de relater la richesse de ces débats et d'informer la MEL des exigences fortes de la ville en matière de publicité.

Pour le reste, Madame le Maire constate que les observations sont hors sujet car elles ne concernent pas la publicité commerciale. Elle précise que les panneaux d'expression libre seront prochainement installés, les piliers ont déjà été maçonnés à cet effet. Une concertation a été effectuée afin de choisir les dix lieux d'implantation. Ces panneaux font l'objet d'un consensus et il n'y a donc pas lieu de tenir de débat. Madame le Maire indique que les colonnes Morris pourront être de nouveau affectées à leur destination première qui est la communication culturelle. De plus, deux panneaux électroniques informeront sur l'actualité municipale.

Adoptée à l'unanimité

6. DEVELOPPEMENT DU PARC EURASANTE / PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE DIAGAST : DECLASSERMENT DU CHEMIN RURAL N°7 EN VUE DE SA CESSION

Monsieur BENNASSAR expose que la société DIAGAST, implantée sur le Parc Eurasanté, souhaite développer son activité de production et de commercialisation de réactifs et de systèmes automatisés pour la détermination des groupes sanguins sur un foncier situé à proximité immédiate de ses locaux actuels, appartenant pour partie à la Métropole Européenne de Lille et à la Ville de Loos.

Afin de satisfaire la demande de la société Diagast qui participe au rayonnement du parc Eurasanté, il est demandé au conseil municipal de procéder au déclassement de la dernière portion du chemin rural n°7 dit « Carrière d'Avesnes » en vue de son aliénation. Son autorisation est également sollicitée afin de permettre

l'organisation d'une enquête publique dans les conditions juridiques ad hoc, la saisine du service des domaines, et le dépôt d'un permis de construire par la société DIAGAST sur les terrains appartenant à la MEL et à la Ville.

Monsieur VERDONCK rappelle que la société DIAGAST était la première à s'installer sur le parc Eurasanté en 1995, projet initié par la Région, les Villes de Lille et de Loos, la Caisse des Dépôts et Consignations, et que la Droite locale pensait voué à l'échec. Il rappelle que depuis 30 ans la société DIAGAST a développé une expertise dans le domaine de la transfusion sanguine. Il salue avec enthousiasme le projet d'expansion de cette société pionnière de l'installation sur Loos, preuve de son dynamisme.

Monsieur MUNRO exprime des réserves sur le fait que des surfaces agricoles vont encore être supprimées, ce projet marque la priorité donnée au bétonnage ce qui est contradictoire avec la volonté de s'imposer comme une éco - ville. Il propose de demander à la société DIAGAST de réaliser un cheminement piétonnier dans la carrière d'Avesnes ce qui faciliterait et sécuriserait l'accès des piétons vers Eurasanté. Il votera contre le fait qu'aucune alternative au chemin supprimé ne soit envisagée.

Madame le Maire répond que ce chemin n'existe plus en réalité car le champ est cultivé. Elle précise que la politique actuelle consiste à densifier les zones déjà occupées afin de dégager des parcelles non occupées. Elle précise que d'autres cheminements doux seront en revanche tracés.

Adoptée par :

33 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Socialistes et personnalités de Loos »

1 voix contre : groupe « Loos Ouverte »

7. MISE EN PLACE D'UN « PARCOURS SANTE »: CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LOOS ET L'UNIVERSITE DE LILLE DROIT ET SANTE

Monsieur HELLE demande au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Loos et l'Université de Lille droit et santé, visant à définir les lieux d'implantation de panneaux de fléchages de pistes de jogging de 5 et 10 km constituant un « parcours santé », qui seront situés à Loos en domaine public, ainsi que sur le Chemin de Flesquières.

Monsieur MUNRO s'interroge sur les possibilités de partage de la piste cyclable située rue Ambroise Paré entre les cyclistes et les piétons. Il souhaite que la création d'un parcours santé encourage les villes traversées par son tracé à entretenir les chemins ruraux afin d'éviter leur suppression.

Adoptée à l'unanimité

8. AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU CENTRE ARAGO

Monsieur ROUSSEL demande au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement CHELOUTI pour la restructuration du centre Arago, afin d'adapter la rémunération du maître d'œuvre ainsi que les modalités de son engagement sur le coût prévisionnel.

En effet une mission d'ingénierie supplémentaire s'avérant nécessaire suite à l'évolution du programme initial de restructuration du centre Arago devant permettre l'aménagement de locaux destinés à l'archivage municipal, le montant du marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement dont le mandataire est CHELOUTI est porté à la somme de 85 000 euros, représentant une augmentation d'un peu moins de 15 % du montant provisoire du marché de maîtrise d'œuvre qui était de 74 000 euros HT.

Madame MASQUELIER rappelle que lors du conseil municipal du 20 juin dernier, son groupe avait déjà remarqué une augmentation du montant des travaux sur ce projet de restructuration du centre Arago. Faute d'information supplémentaire sur la nouvelle hausse, le groupe « Socialistes et personnalités » votera contre cette délibération.

Madame le Maire rappelle que ce beau projet concerne le quartier Clémenceau dans le cadre de sa rénovation. Elle explique que des travaux supplémentaires doivent être réalisés, dans la mesure où il est apparu en cours de projet une possibilité d'aménagement de locaux pour entreposer les archives municipales. Cette délibération vise à permettre le règlement des honoraires complémentaires dus en raison de travaux supplémentaires à prévoir.

Adoptée par :

28 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Loos Ouverte »

6 voix contre : groupe « Socialistes et personnalités de Loos »

9. AVENANT A LA CONVENTION DE LOCATION DES LOCAUX ENTRE LA VILLE DE LOOS ET LE CCAS

Afin de prendre en compte les transferts d'activités des locaux du CCAS vers d'autres équipements publics, déjà opérés ou envisagés sur le court terme, Madame HAMEAU demande au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer un avenant à la convention de location entre la Ville et le CCAS du 29 décembre 1994.

Notamment, l'article 1 de ladite convention, précisera que les locaux appartenant à la ville et utilisés à ce jour par le CCAS sont situés au Château de la Pierrette, à l'Antenne Mairie des Oliveaux, à l'Antenne Mairie de l'Epi de Soil et au 83 rue du Maréchal Foch jusqu'au transfert d'activités dans les locaux de la rue de la Tête de Cheval envisagé à la date du 1^{er} juillet 2017. L'article 5 de la convention devenu sans objet sera quant à lui supprimé.

De plus il est proposé de fixer les conditions d'acquittement d'une redevance annuelle en contrepartie des dépenses de consommation courantes dont le montant sera calculé au prorata de la surface et de la durée d'occupation au sein du Château de la Pierrette, des locaux de la « Tête de Cheval », et du Centre Arago, étant entendu que l'occupation des « Antennes Mairie » des Oliveaux et de l'Epi de Soil est consentie à titre gratuit.

Madame MASQUELIER regrette que le déménagement des associations au Château de la Pierrette n'ait pas fait l'objet d'information préalable auprès des usagers. Elle rappelle également que la nouvelle implantation du CCAS dans les locaux de la rue de la tête de cheval est dénoncé depuis deux ans par son groupe, qui estime que le CCAS doit être situé dans un lieu visible et accessible à tous ce qui ne sera pas le cas dans sa future implantation. Son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Madame le maire explique qu'outre les deux nouveaux locaux de la rue de la tête de cheval et du Château de la Pierrette, le CCAS occupera également des locaux au centre Arago, à la mairie annexe de l'Epi de Soil : au total, ce sont quatre lieux d'activités spécifiques, situés dans l'ensemble des quartiers de la ville. Elle précise que cette délibération a un objet restreint et technique, et ne doit pas devenir le prétexte à un rappel de l'historique du déménagement du CCAS.

Adoptée par :

28 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Loos Ouverte »

6 abstentions : groupe « Socialistes et personnalités de Loos »

10. AUTORISATION PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur MAERTENS expose que le Code général des collectivités territoriales énonce qu'avant le vote du budget primitif, le Maire peut être autorisé par le conseil municipal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente. Dans ce cadre, l'autorisation du conseil est sollicitée pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de :

- 175 630 € pour le compte 20,
- 1 268 326 €, au compte 21,
- 20 200 € sur l'opération 914,
- 117 343 € sur l'opération 915,
- 28 350 € sur l'opération 916

Adoptée à l'unanimité